



Région Centre

**Cadre réservé
aux services
instructeurs**

Date d'arrivée à BIO
CENTRE

Date d'envoi à la Région

AIDES REGIONALES AGRICOLES 2010

CAP FILIERE

Pour soutenir la certification bio pour les agriculteurs

Demandeur :

NOM / DENOMINATION SOCIALE :

Ce dossier est à retourner complet à :



BIO CENTRE
Cité de l'agriculture
13 avenue des Droits de l'Homme
45921 ORLEANS cedex 9
Tél. : 02 38 71 90 52 - Fax : 02 38 71 91 06

Bénéficiaires de l'aide : Tout agriculteur, dont le siège d'exploitation se situe en région Centre, ayant notifié son activité « Agriculture Biologique » ou « conversion » l'année de la demande,

La Région prend en charge :

- ⇒ Pour les agriculteurs non adhérents à un GAB, subvention égale à 60% du coût réel annuel de certification. Le remboursement est plafonné à 574 €
- ⇒ Pour les agriculteurs adhérents à un GAB, subvention égale à 80% du coût réel annuel de certification. Le remboursement est plafonné à 574 €

Veillez renseigner les questions suivantes :

En plus des productions pour lesquelles vous sollicitez l'aide régionale à la certification :

1. Avez-vous des productions végétales non certifiées bio ou conversion ? non oui

Si oui, lesquelles et pour quelle surface ?

2. Avez-vous des productions animales « non certifiées bio » ou « non engagées en Bio » ?

non oui

Si oui,

- ⇒ Quel type de production ?
- ⇒ Indiquez le nombre de mères ?
- ⇒ Indiquez le nombre de place d'engraissement ?

3. Avez-vous des activités de transformation « non certifiées bio » ou « conversion bio » ?

non oui

Si oui, lesquelles (précisez la gamme de produits) ?

4. Sans le soutien à la certification bio, auriez-vous arrêté la certification bio ? non oui

Pièces à joindre

Le dossier sera déclaré complet s'il comporte les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de demande d'aide agricole régionale signé par le demandeur,
- La copie de la facture du coût du contrôle, **datée de l'année de la demande de subvention, acquittée par le fournisseur**
- Le certificat bio, dispensé par l'organisme de contrôle agréé, et qui liste l'ensemble des produits certifiés bio sur la ferme
- Le relevé d'identité bancaire (RIB)
- L'attestation d'adhésion au GAB pour les adhérents
- Pour les agriculteurs exerçant une activité commerciale leur extrait de k bis

Attention : si l'exploitant a déjà bénéficié d'une aide de la Région au titre d'une société et que le statut de cette structure a changé (exemple : GAEC transformé en EARL), il est nécessaire de joindre les statuts de la nouvelle société.

Déclaration sur l'honneur

Je m'engage à :

- obtenir, conserver et fournir aux organismes compétents chargés des contrôles tout document ou justificatif relatif à ma demande de soutien à la certification bio,
- garantir l'accès de l'exploitation aux organismes compétents chargés des contrôles afin de permettre d'effectuer toutes les vérifications nécessaires pour l'ensemble des paiements sollicités,
- autoriser la Région à communiquer les informations figurant dans le formulaire de demande d'aide régionale agricole à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du département –ex DDAF- pour vérification à partir de la base de données PACAGE.

J'atteste sur l'honneur que :

- je suis notifié auprès de l'Agence Bio.
- les renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes sont exacts.

Date: |_|_|_|_|_| 2010

Signature (s)

BIO CENTRE s'engage à mettre à disposition de la Région tout élément facilitant les contrôles.

Les listes des bénéficiaires, avec le montant des aides effectivement versées, pourront être communiquées à la Commission européenne. Des contrôles, ex ante et ex post, seront mis en place. A ce titre, **les bénéficiaires devront conserver tous les justificatifs pendant 5 ans.** En cas de fraude ou de fausse déclaration, le bénéficiaire sera tenu de rembourser les aides indûment perçues.

Cadre réservé aux services instructeurs.

Montant total des factures HT : €

Montant de l'aide sollicitée
à la Région Centre : €

**Toute demande déclarée incomplète par les services instructeurs
ne pourra pas être prise en compte.**